



ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

Route Nationale

Rue Gilbert Parisse

ARRETE N° 26 /2020

Nous, le Maire de la Commune de CURGIES

Vu

- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
- Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2215.21,
- Le Code de la Route et notamment les articles R411 à R411-9 et R411-25 à R411-28
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie- Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêt interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT la demande du Département du Nord

CONSIDERANT la demande de l'Entreprise Jean LEFEBVRE

CONSIDERANT la réfection de la chaussée sur la traversée de la RD 934

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident.

ARRETONS

Article 1 : **Les LUNDI 28 ET MARDI 29 SEPTEMBRE** prochain, le stationnement et la circulation seront interdits du Rue Gilbert Parisse et Route Nationale en raison de la réfection de la chaussée, à partir des intersections suivantes :

- Route Nationale et Rue de la Gare, au niveau du restaurant à table,
- Rue Gilbert Parisse et Rue Maurice Schumann, au niveau de la chapelle,
- Seuls les riverains pourront circuler,

Article 2 : A partir du lundi 28 septembre 6 H 00, le stationnement sera interdit sur l'emprise de ces travaux.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie Nationale de Valenciennes, au SDIS et aux compagnies de transports

Curgies, le 23 Septembre 2020
Le Maire

